

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 134 (2020)

Artikel: À propos du sceau de Guillaume de Beaujeu, maître du Temple

Autor: Vaivre, Jean-Bernard de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-880956>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

À propos du sceau de Guillaume de Beaujeu, maître du Temple

JEAN-BERNARD DE VAIVRE

Cet article évoque la mémoire d'un heraldiste qui a beaucoup apporté à l'étude scientifique des armoiries médiévales, publiant notamment dans les *Archives héraldiques suisses* des armoriaux jusqu'alors très peu connus ou inédits, mais qui, un jour, faute de documents alors accessibles, n'a pas compris la démonstration d'un de ses jeunes confrères. Cette note pour réaliser un projet commun qui, avec sa disparition, n'avait jamais vu le jour.

Au début des années soixante, les réunions de la Société française d'héraldique et de sigillographie se tenaient dans la défunte « maison des archivistes » face à la cour des Chevaux du soleil de l'hôtel de Rohan à Paris. On me pardonnera de parler au début de cette note à la première personne, contre les usages, mais il s'agit d'un fragment de mémoires. Lors d'une séance de l'association précitée, j'y ai évoqué, un jour de 1963, le sceau de Guillaume de Beaujeu, maître du Temple tué au siège de Saint-Jean d'Acre en 1291, et ce dans le but de révoquer la thèse de sa prétendue origine comtoise, longtemps soutenue et qui avait encore alors des défenseurs.

Jacques Meurgey de Tupigny, à cette époque ancienne à la tête de l'association, me demanda à la fin de la séance mes notes manuscrites et elles lui furent alors données. Quelque temps plus tard, il inclut ce texte, qui ne consistait qu'en simples notes pour une causerie, dans le bulletin n°30¹. Sans que ne me soient jamais envoyées d'épreuves. Or, le protégeait mal compris une abréviation de ces notes : *dr. fut.* par lui, *lu d'azur* !

Le bulletin paru, Paul Adam-Even, lors d'une séance suivante – à laquelle je n'assistais pas – critiqua cette notule, affirmant qu'y étaient prêtées, dans ma réfutation, des armes à la croix accompagnée de billettes aux Beaujeu comtois, armes qu'ils n'avaient jamais portées, car c'étaient là celles des Choisel, puisque les Beaujeu comtois arboraient un burel. Hervé Pinoteau m'en prévint.

Paul Adam-Even passait alors – à juste titre – pour un des meilleurs connaisseurs de

l'héraldique médiévale en France². J'ai donc été le voir en son étude de la rue Saint-Lazare (il était avoué) et lui ai montré que, s'il y avait eu une erreur de typographie, qui ne changeait rien à la démonstration, les preuves avancées pour les Beaujeu comtois étaient irréfragables, l'apparition du burel étant plus tardive et le fait d'une branche cadette. La conclusion quant au fond était également imparable quant à l'absence de fondement aux revendications comtoises du dernier maître du Temple en Terre sainte.

Paul Adam demanda réflexion, puis convint tout à la fois de la justesse de la thèse exposée et de la réalité de ce qui avait été avancé pour les Beaujeu comtois, dont il ignorait l'existence de la branche aînée, proposant que l'on publie par la suite un article conjoint, beaucoup plus ample, sur tous les Beaujeu. Il m'écrivit à la fin du printemps 1964 : « *Nous reprendrons la question des Beaujeu à la rentrée* ». Quelques temps plus tard, le 16 juillet 1964, il décédait d'une commotion cérébrale en tondant la pelouse de sa maison de campagne en Beauvaisis. Depuis, le dossier dormait dans des cartons.

Les vieilles théories ayant la vie dure et beaucoup de fables continuant à courir dès qu'il s'agit de l'Ordre du Temple, il a paru souhaitable de réaliser le projet qu'avec Paul Adam nous avions formulé. Ceci étant, il ne sera cependant question ici que d'en reprendre le dispositif principal, sans publier toutes les notes rassemblées en 1964 et qui tentaient d'exposer dans son ensemble la question des armes portées par tous les Beaujeu entre les XII^e et XV^e siècle³.

Élu maître du Temple le 13 mai 1273, Guillaume de Beaujeu se trouvait dans les Pouilles, où il était commandeur lors de son élection. Il ne se rendit à Acre qu'en septembre⁴

² Jean-Bernard de Vaivre, « Sur les traces de Paul Adam-Even », *Cahiers d'héraldique*, II, *Institut de recherche et d'histoire des textes*, Paris (CNRS), 1975, p. 7–12.

³ Aussi ce texte n'est-il pas une étude sigillographique telle que l'on doit la concevoir, avec une description stricte de tous les éléments de diplomatique, mais seulement la confirmation d'une démonstration ancienne utilisant les ressources que peut apporter l'étude des sceaux.

⁴ Exactement le 15 septembre 1275. Charles Kohler et Charles-Victor Langlois, « Lettres inédites concernant les croisades (1275–1307) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 52 (1891), ont, p. 55–56, transcrit une lettre du maître

¹ Jean-Bernard de Vaivre, « À propos du sceau de Guillaume de Beaujeu », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, n°30, 1963, 17^{ème} année, p. 6–7.

1275, ayant mis à profit ces deux années pour visiter les établissements de l'Ordre en France et Outre-Manche, y amassant des fonds pour les actions qu'il souhaitait mener en Terre sainte par son Ordre. Le *pseudo-templier de Tyr*, ancien page de Marguerite, épouse de Jean de Montfort, qui devint ensuite secrétaire du maître du Temple, a laissé une importante chronique et peint Guillaume de Beaujeu comme « *mout gentil home, parent dou roy de France, et si fu mout large et lyberal en mout de raysons et mout amonier, dont il fu mout renomé et fu le Temple à son tens mout honré et redouté* ». René Grousset a dit plus sobrement que ce fut « *une des plus fortes personnalités du temps qui venait prendre le commandement des Templiers en ces années décisives* »⁵.

On ne peut comprendre l'action de Guillaume de Beaujeu sans la replacer dans l'histoire des relations complexes de l'Ordre du Temple et de Chypre, île que les Templiers, qui la tenaient de Richard Coeur de Lion, avaient vendu à Guy de Lusignan, qui devint ainsi roi de Chypre, mais où le Temple, comme d'ailleurs l'Hôpital, conservaient d'importants établissements. Situation à l'origine par la suite de si nombreux conflits.

Jean Richard, dans son irremplaçable livre sur le royaume latin de Jérusalem, a, en quelques phrases, présenté la situation après l'élection de Guillaume de Beaujeu et son futur rôle en Terre sainte. À la tête de cette dernière était alors Hugues III de Lusignan. Or, écrit-il, « *le nouveau grand maître des Templiers ne pouvait y souffrir la tutelle royale. Politique aux larges vues, grand baron du royaume de France, chef habile, mais ambitieux et dur, il avait partie liée avec Charles d'Anjou, son parent, et voulait expulser de Syrie le roi de Chypre* »⁶. Ce n'est pas le lieu de conter ici les événements qui se déroulèrent en Orient entre 1273 et, d'une part, l'été 1286, dont on va parler, et, de l'autre l'année 1291, où disparurent les derniers pans de la présence des croisés.

Pendant longtemps, l'origine de Guillaume de Beaujeu donna lieu à confusion. Le nom de Beaujeu a été porté durant la période médiévale par plusieurs familles. Des auteurs aussi sérieux que les rédacteurs de *L'art de vérifier les*

du Temple à Edouard 1^{er}, roi d'Angleterre, datée d'Acre le 2 octobre, et dans laquelle il est précisé « *post aliquas turbationes maris et ventorum contrarietates in crastinum exaltationis sancte crucis portum Acon prospere applicantes...* » (Royal letters, n° 2250).

⁵ René Grousset, *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem*, Paris (Plon), 1936, t. III, p. 668.

⁶ Jean Richard, *Le royaume latin de Jérusalem*, Besançon (Presses universitaires de France), 1953, p. 327.

dates, dom Charles Clémencet, Maur Dantine et Ursin Durand, tous trois bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, dont l'oeuvre fut continuée par leur confrère dom François Clément (qui donna la bonne troisième édition en trois gros volumes entre 1783 et 1787) ont écrit que Guillaume de Beaujeu, maître du Temple, était comtois⁷. On peut lire en effet, dans la notice qui lui est consacrée, qu'il était « *d'une maison illustre qui tiroit son nom du château de Beaujeu, près de Grai sur Saône* » et d'indiquer leur source : Dunod. François-Ignace Dunod de Charnage, né le 30 octobre 1679 à Saint-Claude et décédé le 21 juin 1752 à Besançon, était un juriste et historien, qui enseigna le droit à l'université de Besançon dès 1720 et est l'auteur tant d'*Observations sur la coutume de la comté de Bourgogne* ou un *Traité sur la mainmorte et les retraits*, que de trois importants livres d'*histoire sur Besançon ou la Comté*, ouvrages réputés sérieux. Dans la notice consacrée à la maison de Beaujeu où il relate les noms des principaux membres de cette famille, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, Dunod écrit : « *Guillaume de Beaujeu grand-maître du Temple, mourut glorieusement dans une bataille donnée contre les Sarrasins en 1297, pendant le siège de Saint-Jean d'Acre* »⁸. Bien plus tard, des auteurs comme Henri Beaune et Jules d'Arbaumont, réaffirmèrent cette thèse de l'origine comtoise de Guillaume de Beaujeu dans un livre classique. En 1864, ils y écrivaient, reprenant sans aucun doute la note de Dunod dont ils perpétuaient d'ailleurs l'erreur de date sur la chute de Saint-Jean d'Acre : « *Guillaume, grand-maître du Temple, qui périt au siège de Saint-Jean d'Acre en 1297* »⁹ dans leur notice sur les Beaujeu en Bourgogne.

Peu de maîtres des ordres militaires ont usé de sceaux à leurs armes personnelles au XIII^e siècle. Or, on peut connaître celles de Guillaume de Beaujeu qui a usé d'un contre-sceau privé au revers du grand sceau du Temple sur un seul document parvenu jusqu'à nous. Il s'agit d'un

⁷ *L'art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques, et autres anciens monumens, depuis la naissance de Notre-Seigneur, par le moyen d'une table chronologique, Troisième édition, par un bénédictin de la congrégation de S. Maur*, Paris (Alexandre Jombert Jeune), 1783, t. I, p. 523-524.

⁸ *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne, contenant l'idée générale de la noblesse et le nobiliaire dudit comté... par M.F.I. Dunod de Charnage, escuyer, ancien avocat au Parlement et professeur royal en l'Université de Besançon, Besançon* (Jean-Baptiste Charmet), 1740, p. 146.

⁹ Henri Beaune et Jules d'Arbaumont, *La noblesse aux États de Bourgogne de 1350 à 1789*, Dijon (Lamarche), 1864, p. 124.

acte de 1286 qui intéresse directement l'histoire de la Terre sainte.

Après la mort, en mai 1285, du roi Jean de Lusignan, qui n'avait vécu que peu de mois après la disparition du roi Hugues III, la couronne passa à son frère cadet, Henri II, alors âgé de quatorze ans. Comme l'a rappelé Grousset¹⁰, il fallait désarmer l'hostilité des Templiers qui avaient été en conflit avec le roi Lusignan durant des années et c'est à cela que s'employa la cour de Nicosie durant l'année 1285, envoyant à Acre le chevalier Julien le Jaune¹¹, qui descendit d'abord chez les Hospitaliers, puis engagea des pourparlers avec le maître du Temple Guillaume de Beaujeu. Un accord intervint « *lequel accord fu premier escrit par ma main* » dit le chroniqueur appelé le pseudo-templier de Tyr.

L'accord donné par le maître du Temple permit à Henri II de Lusignan de se rendre en Terre sainte ; il débarqua, le 26 juin 1286, à Acre avec sa chevalerie commandée par son oncle, le connétable Baudouin d'Ibelin et fut aussitôt « *mené à la mère yglise qui a nom Sainte Crus* »¹². Puis le roi fit savoir qu'il avait l'intention de se rendre au château royal.

La situation demeurait cependant complexe, car, après que Hugues III de Lusignan, exaspéré par les divisions des diverses factions qui l'avaient empêché de diriger ce qui restait du royaume de Jérusalem, eut quitté la Terre sainte pour regagner Chypre, Charles d'Anjou avait été reconnu comme roi de Jérusalem, sans cependant quitter ses possessions italiennes et un seigneur français de Naples, Eudes Poilechien, y avait été nommé sénéchal, tenant par la suite toujours le parti angevin à Acre. Même après les Vêpres siciliennes, puis la mort de Charles d'Anjou en janvier 1285, Poilechien, qui avait juré fidélité au roi angevin, ne voulut accepter de reconnaître l'héritier d'Hugues III. À l'arrivée de Henri II, il s'enferma donc dans le château d'Acre et, irréductible, déclara vouloir s'y défendre jusqu'au bout, menant avec lui chevaliers français et napolitains¹³.

¹⁰ René Grousset, *Histoire des croisades*, op. cit., 1936, t. III, p. 729.

¹¹ *Les Gestes des Chiprois. Recueil de chroniques françaises écrites en Orient aux XIII^e et XIV^e siècles*, éd. Gaston Raynaud, Paris (Société de l'Orient latin), 1887, p. 218 : « *Le roi Henry de Chypre vost venir à Acre et pour ce que il estoit mau dou Temple, si sembla que il ne poroit venir sans guerre, si manda j. chevalier, s. Julien le Jaune, mesage au maistre dou Temple, frere Guillaume de Beaujeu et fu herbergé dedens l'ospitau de Saint Johan de Jersusalem à Acre, lequel parla plusors fès au dit maistre dou Temple en maniere que la bezoine fu mize en acort* ».

¹² La cathédrale d'Acre.

¹³ L'épisode est raconté par Louis de Mas Latrie, *Histoire de*

Le maître du Temple Guillaume de Beaujeu, celui de l'Ordre teutonique et le lieutenant de l'Hôpital, fr. Jacques de Taxi, lequel remplaçait en Terre sainte Jean de Villiers, élu en septembre 1285, mais alors encore en Ponant, avaient décidé jusqu'alors de rester neutres¹⁴ et s'étaient retirés dans la maison du Temple.

Henri II de Lusignan avait, depuis la cathédrale, envoyé deux émissaires, frère Mathieu, religieux franciscain, évêque de Famagouste, et frère Martin, abbé du Temple Domini¹⁵, pour tenter de convaincre Poilechien et assurer les hommes de la garnison du château, essentiellement français, de leur sécurité dans la ville. Poilechien demeura inflexible et les deux prélat s firent alors, dans le château même, dresser acte de son refus en présence d'un notaire et de témoins.

Le roi Henri II fit cerner le château, mais résolut cependant d'aller demeurer dans l'hôtel que les seigneurs de Tyr possédaient à Saint-Jean d'Acre et fit simultanément proclamer par le héraut public, tant devant la porte du château que sur les principales places de la ville, l'interdiction de ne rien faire contre la garnison du fort.

C'est probablement sur le conseil des maîtres des ordres militaires qu'une issue fut trouvée car, le 27 juin, le roi convoqua une assemblée de prélat s, de chevaliers et des frères des ordres militaires ; il y chargea un de ses jurisconsultes, Richard de Brindes, italien, mais s'exprimant en français, d'exposer ses intentions. Et il fit constater devant témoins, par un acte public, l'offre qu'il faisait aux Français tenant le château royal de Saint-Jean d'Acre de garantir leur sécurité s'ils quittaient la place, mais de leur rendre le château si le roi de France déclarait qu'il devait être occupé par ses gens. C'est l'acte, encore conservé aujourd'hui¹⁶, auquel les prélat s

l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan, t. I, Paris (Imprimerie impériale), 1861, p. 477–480. Ce t. I a paru six ans après le t. III, qui sera cité plus loin et qui comporte l'édition de nombreux documents.

¹⁴ Cela permet de nuancer l'idée, répandue, selon laquelle Guillaume de Beaujeu se rangeait sans réserves dans le parti des Anjou. Le déroulement des faits des jours suivants le démontre.

¹⁵ Monastère de Saint-Jean d'Acre, rappelant le monastère du même nom qui se trouvait auparavant dans l'enceinte du Temple de Jérusalem. Voir à ce sujet : Louis de Mas Latrie, « Lettre à M. Beugnot sur les sceaux de l'Ordre du Temple et sur le Temple de Jérusalem, au temps des croisades », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. IV, 2^{me} série, Paris (Dumoulin) 1847–1848, p. 385–404 ; plus spécialement sur ce point les p. 394–396.

¹⁶ Paris, Archives nationales, J 456, n°27.

et les maîtres des ordres militaires apposèrent leurs sceaux (fig. 1).

Le texte de l'acte¹⁷, rédigé dans les circonstances évoquées plus haut, est celui-ci¹⁸ :

« *In Dei nomine, amen. Anno incarnationis eiusdem m° cc° lxxx° vi°, mense junii die xxviiia, mensis eiusdem inductione xiiiiia, in presencia mei notarii infrascripti et testium subscriptorum, dum reverendi patres et viri religiones domini Dei gratia Gaufridus Ebronensis, Gaufridus Liddensis et Matheus Famag(ustanus) episcopi¹⁹, fratres Guillemus de Bellojoco²⁰, magister Templi, Biscardus magister domus Alemanianorum, Jacobus de Taixi²¹, magnus preceptor domus hospitalis Sancti Johannis tenens locum magistri, et maior pars conventuum domorum predictarum, Martinus abbas Templi, domini Mansellus sub prior predictorum, Gelebertus custos minorum et quamplures fratres eorumdem ordinum necnon et plures alii milites, clerci, laici et seculares essent congregati in domo quondam domini Tyrensis²² in Accon²³ ubi inclitus dominus Henricus, Dei gratia Jerusalem et Cypri rex²⁴, erat hospitatus, magister Richardus de Brandisio, juris paritus nomine et pro parte serenissimi et regis predicti, ipso rege presente, dixit et proposuit in gallico verba que in presenti continentur instrumento in hunc modum :*

Beaus seignors, plusors foiz vos a dit mon seignor le roy qui ci est comment son entendement est que sa venue a esté a l'onor de Deu au profit et au bon estat de la Terre sainte et de tote la crestienté deça mer et comment sa volanté ne s'an proposement ne fu ne est de rioter²⁵ ne d'avoir contenz a neluy. Voirs est que amprés ce que il fu descenduz en terre ou il fu receuz a tel honor, a tel devotion et a tel reverence comme vous veistes communement de tout le puipple et de totes les genz de ceste vile o granz processions qui le condurent iusques a la mere yglise ou il rendi graces a nostre seignor, si comme les princes crestiains sont usé

¹⁷ La communication des photographies de l'acte et de l'original du contre-sceau de Guillaume de Beaujeu, par le service photographique des Archives nationales grâce à M. Amable du Corail, que nous tenons à remercier pour l'aide ainsi apportée.

¹⁸ L'acte a été publié par Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, t. III, Paris (Imprimerie impériale), 1855, p. 671-673. Que Valérie Bessey, qui a également collationné le texte sur l'original, soit aussi remerciée ici.

¹⁹ Evêques d'Hébron, de Lydda et de Famagouste.

²⁰ Guillaume de Beaujeu.

²¹ Jacques de Taxi, grand prieur de Messine, puis de Barletta, conseiller de l'hôtel du roi de Naples.

²² Tyr.

²³ Acre.

²⁴ Henri II de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem.

²⁵ Chercher querelle (D'après *Trésor de la Langue française informatisé : Analyse et traitement informatique de la langue française*, abrégé atifl).

de faire quant premierement vont en lur terres et en lor seignories ; son entendement estoit d'aler habergier en sa maison, c'est assavoir ou chasteau, lequel avoit esté maison de son pere et de ses autres ancestres, roys et seignors dou reaume de Jerusalem, mas il li fu dit que gens estoient entrez dedenz qui l'avoient garni et ne sofriroient qu'il y entrast, quant il entendri comme li deffendoit sa maison et que l'on ne sofroit qu'il y abriast²⁶ mont li desplost et proposa d'aler la maintenant otot son pooir et faire si a son pooir²⁷ que il en sa maison peut abregier, mas quant il entendri que la gent de mon seignor le roy de France estoit dedenz il ne vost porssuire celui proposition²⁸, ainz manda la a ceaus qui estoient dedenz le chasteau, prelaz et autres bones genz requerant qu'il li deussent vuidier sa maison, coment il respondirent orgoilleusement et outraieusement vos le savez et por ce ne vos en dirai riens. Celuy ior meysmes vos venistes a mon seignor le roy la vostre merci et il vos retraist ce que ces genz estoient entrez en sa maison et ne la voloient vuidier vous li priastes que il se deportast de ceste chose tant que vous lor eussez parlé, et il le fist a vostre pere, vos parlastes a eaus plusors feiz et lur respons quels il fu vos le savez bien. Quant mon seignor le roy vist lor folie et lor outrage, coneissant que ce que il fasoint de deffendre li sa maison estoit encontre volanté et commandement et deffense de mon seignor le roy de France, il mena en tel maniere le fait que vos coneissiez bien le point et estat en quoi il sont et que il ne se pevent longuement deffendre ne tenir. Voirs est que il fist crier le ban yer et buy et devant le chasteau et par la vile que toz les françois qui estoient dedenz le chasteau s'en yssissent hors, sauf et seurs eaus et lor choses, et que nul ne fust si hardi en poine deu cors et de l'avoir qui deist ne feist outrage ne villainie a nul des genz dou roy de France ne a nul françois. Ore seignors tout soit il que mon seignor le roy saiche, si comme est dessus dit, que ce que il font est contre le commandement dou roy de France et que quant il le saura il li desplaira, tote voies por ce que il a volanté en totes choses porter honor et reverence a mon seignor le roy de France comme a cil que il tient et por seignor et por ami, il euffre²⁹ ci en votre presence que se ces qui ci sont dedenz le chasteau li veulent rendre il est aparoilliez de mander au roy de France et faire li savoir toz les arremenz dou fait et vos meysmes li faites savoir. Et se le dit roy de France mande que ce que ces ont fait est par son commandement et que il veaut que le chasteau soit baillié en ses mains, mon seignor le roy le rendra a son commandement et de ce veaut estre tenuz. Et de ce vos prie mon seignor le

²⁶ Du verbe abrier, se mettre à l'abri (atifl).

²⁷ et faire si a son pooir, répété et souligné de petits points.

²⁸ Intention, dessein (atifl).

²⁹ Comprendre offre.

¶ ego duxi intergrediens de sed Leodegaro ducere aperte publica notitiam p[ro]fessu[m] orbi missu[m] ex mandato p[ro]p[ter]e[us] domini Regis p[ro]p[ter]e[us] publicu[m] instru-
tum meo signo affixto signau[er]i 22 genit[us].



Fig. 1 – Acte du 27 juin 1286 (cl. A.N.).

roy que voz soiez garanz et que es chartes que cestui notairs fera de ce vos metez vos seaus.

In cuius rei testimonium predictus dominus rex presens instrumentum fieri executum mandavit per subscriptorum mei notarii infrascripti et predictorum sigillorum muniri.

[seing manuel du notaire]

Et ego Guido burgundus de Sancto Leodegario, auctoritate apostolica publicus notarius, presentibus omnibus interfui et de mandato prefati domini regis presens publicum instrumentum scripsi meoque signo assueto signavi rogatus.»

[8 sceaux pendants sur queues de parchemin, 6 en cire verte³⁰ et 2 en cire jaune]

S'agissant du sceau bien connu de l'Ordre du Temple, il porte, au revers, en contre-sceau, l'empreinte d'un anneau sigillaire de petites dimensions, peut-être de la gravure du sommet de la fusée d'une épée, un écu entouré d'une légende + s'. FRATRIS G. BELLIOCI. Louis Douet d'Arcq, qui a dirigé l'inventaire des sceaux des Archives nationales, y a vu un lion rampant³¹. Ce signet est en effet de faibles dimensions, ovale, et mesure à peine 20 mm dans sa plus grande hauteur ; il a souffert, la bordure où est gravée la légende a reçu deux enfoncements, la cire ayant en outre subi la pression des autres chartes dans les layettes.

Le meuble principal de l'écu triangulaire de ce signet de Guillaume de Beaujeu est, à l'évidence, un lion, même si cette première description devra être affinée (fig. 2).

Or, les membres de la maison de Beaujeu de la Comté de Bourgogne – à qui l'on a prêté le maître du Temple – n'ont jamais arboré de lion dans leurs armes. Cette famille³² qui tire

³⁰ C'est le cas pour celui de Mathieu, évêque de Famagouste, dont le sceau ogival, de type épiscopal porte, outre la légende dans la bordure, une autre inscription, dans le champ : *santus nicolavus*, nom de la cathédrale de Famagouste. Ce sceau a été inventorié par Louis Douet d'Arcq, *Collection de sceaux*, (*Inventaires et documents publiés par ordre de l'Empereur sous la direction de M. le marquis de Laborde*), Paris (Plon), 1868 ; t. III, n° 11817, de même que le sceau de Geoffroi, évêque d'Hébron (n° 11818) et celui de Geoffroi, évêque de Lidda (n° 11819).

³¹ Louis Douet d'Arcq, *Collection de sceaux*, (*Inventaires et documents publiés par ordre de l'Empereur sous la direction de M. le marquis de Laborde*), Paris (Plon), 1868 ; t. III, p. 242, n° 9866.

³² Cette famille de Beaujeu de Franche-Comté a été très bien étudiée par J. Bertin, *Histoire généalogique de la maison de Beaujeu-sur-Saône. Première partie, 1 Les sires de Beaujeu, 2 La branche de Seveux*, Vesoul, 1902 dont on a emprunté ici quelques données grâce aux analyses d'actes présentées en fin de volume. Le même docteur Bertin a également publié, à la même date, toujours à Vesoul, une *Deuxième partie. Branche cadette*. Et, à Dijon (Darantière) *Les Beaujeu de Franche-Comté dans le duché de Bourgogne, l'Auxerrois, le Tonnerrois, la*



Fig. 2 – Sceau de Guillaume de Beaujeu employé comme contre-sceau de l'Ordre du Temple en 1286 (cl. AN).

son nom d'un village³³ situé à une douzaine de km au nord-est de la ville de Gray apparaît très tôt dans les textes, dans le derniers tiers du XI^e siècle. Ponce, seigneur de Beaujeu a, en 1083, un frère, Irmuin, seigneur de Seveux, et une soeur, Alvide, épouse d'Ulric de Traves. Les fils d'Irmuin, Simon et Hugues I^{er}, sont souvent cités dans les titres de l'abbaye de Bèze et leur descendance est bien documentée. Au XIII^e siècle, l'un des plus illustres membres de cette maison fut Foulques de Beaujeu, fils de Hugues III et de Helvide de Choiseul, qui devint maréchal de Bourgogne. De son mariage avec Poncette de Palleau, il avait eu deux fils, Gérard, qui mourut à la croisade avec son père et Hugues IV, qui succéda au maréchal dans son fief de Beaujeu. En mai 1277, Hugues IV de Beaujeu, apposa, aux côtés de ceux de Guy, évêque de Langres, de Hugues, abbé de Saint-Bénigne, de Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne et seigneur de Fouvent, son sceau à un acte d'échange avec le couvent de Saint-Bénigne. Ce sceau de cire brune, rond, de type armorial, porte la légende suivante : + s. HVONIS DNI DE BELLOJOCO. Dans le champ, uni, un écu triangulaire, à la croix, cantonnée de dix billettes, deux dans chacun des quartiers du chef et trois dans ceux de la pointe. En chef, cinq petits triangles mouvant du bord supérieur de l'écu veulent figurer un lambel (fig. 3).

Champagne (Extrait des *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, t. XIX, année 1903 et t. XX, année 1904).

³³ Beaujeu-sur-Saône, Haute-Saône, arr. Vesoul, cant. Scey-sur-Saône. Cette commune a récemment été regroupée avec trois autres.



Fig. 3 – Sceau de Hugues de Beaujeu (cl. ADCO).



Fig. 4 – Sceau Thibaud de Beaujeu (cl. ADCO).

Son fils Thibaud épousa Catherine de Vienne, fille de Philippe de Vienne, seigneur de Pagny et d'Agnès de Bourgogne, sa première femme³⁴. En septembre 1301, Thibaud de Beaujeu et son épouse Catherine empruntèrent l'importante somme de 1 700 livres au duc de Bourgogne. Simultanément, tous deux reconurent tenir des terres du duc de Bourgogne³⁵. Leurs deux sceaux sont appendus à chacun de ces actes³⁶ pour l'authentifier. Celui de Thibaud est un sceau rond, à la bordure de grènetis, la légende dans le champ de part et d'autre de l'écu : . s . SECR / ETVM. L'écu est à la croix, cantonnée de billettes, au lambel de cinq pendants mouvant du chef³⁷ (fig. 4) Celui de son épouse est plus sophistiqué, de forme hexagonale, la bordure entre grènetis porte + S. CHATERINE DNE DE BELIOCO. Dans le champ, délimité par de petits redents, un écu mi-parti, au I à l'aigle (armes de Vienne), au II, la croix cantonnée de billettes, au lambel³⁸ (fig. 5). Il est étonnant que Catherine, l'épouse, ait fait figurer les armes des Vienne sur le I du parti, contrairement aux usages



Fig. 5 – Catherine de Vienne, épouse de Thibaud de Beaujeu (cl. ADCO).

héraudiques qui imposaient d'y placer celles de la famille du mari.

Plus tard, Thibaud usa d'un autre sceau³⁹. Le 18 août 1316, à un acte⁴⁰ confirmant que tout ce que Jean de Sorans, son vassal, tient de lui à Beaujeu relève du comte de Bourgogne. Ce nouveau sceau, parvenu à notre époque, mais fragmenté – il manque une partie de la légende – est rond. La bordure présente à l'extérieur un liseré lisse, mais à grènetis vers le champ.

³⁴ Cette Agnès était fille d'Hugues de Chalon et d'Alix de Méranie, c'est-à-dire soeur d'Othon, comte de Bourgogne, ce qui faisait de Thibaut de Beaujeu le neveu du comte de Bourgogne.

³⁵ L'acte de *Theobaldus, dominus Bellijoci et Katarina, ejus uxor* est conservé aux archives nationales J 248 n°10.

³⁶ Archives départementales de la Côte-d'Or, B 13 550, cote 44.

³⁷ Douet d'Arcq, *Collection de sceaux*, qui l'a inventorié (n° 1348) a pris les billettes pour des mouchetures d'hermines.

³⁸ Là encore, la description de Douet d'Arcq (*Collection de sceaux*, n°1349) est erronée. Il n'a pas vu qu'il s'agissait d'un mi-parti, écrivant que l'écu porte les mêmes armes que celles de son époux.

³⁹ Dans le cas du sceau appendu aux actes de 1301, conservés à Paris et à Dijon, on peut se demander si Thibaud n'a pas simplement utilisé, pour authentifier ces actes, le contre-sceau de son père, ce que la légende *secretum* peut laisser penser.

⁴⁰ Archives départementales du Doubs, B 420.



Fig. 6 – Second sceau de Thibaud de Beaujeu en 1316 (Bertin del.).



Fig. 8 – Sceau d'Hugues de Seveux (ADCO).

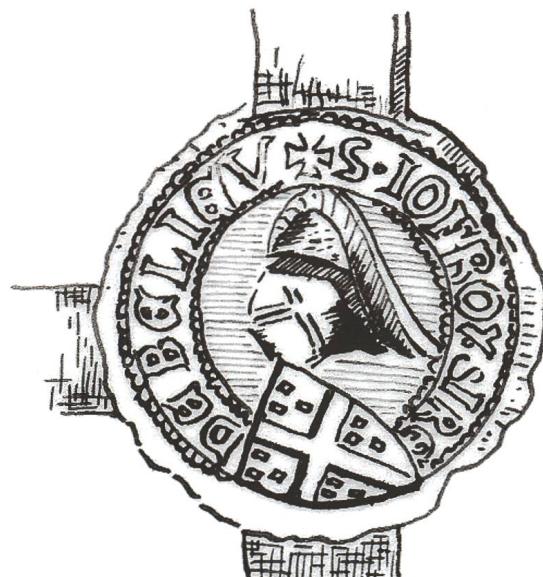


Fig. 7 – Sceau de Joffroy de Beaujeu en 1356 (JBV del. 1963).

Légende s. DNI. CHEOB. DNI. B OCI. Dans le champ, un quadrilobe à redents abrite un écu à la croix cantonnée de douze billettes, trois dans chaque canton (fig. 6). Contrairement au sceau dont il usait pour son acte quinze ans plus tôt, l'écu ne comporte pas de lambel.

Enfin, son fils Joffroy, usa, sur une quitance⁴¹ à Jean de Faucogney, d'un sceau portant toujours les armes des Beaujeu de la Comté, sans lambel (fig. 7).

⁴¹ Archives départementales du Doubs, B 451. L'acte est du 26 décembre 1456.

On voit donc que, sans discontinue, ces Beaujeu de la Comté de Bourgogne, portaient une croix cantonnée de billettes. Faute de documents graphiques fiables, il n'est pas possible d'en connaître les émaux. La question de la présence, durant des décennies, d'un lambel à cinq pendants n'est pas plus aisée que sa disparition postérieure. On peut se demander si Hugues IV de Beaujeu n'a pas repris les armes Choiseul à cause du lointain mariage d'un de ses ancêtres – les parents du maréchal de Bourgogne – en les brisant d'un lambel. Lambel abandonné ensuite par Thibaud. Même si elle est probable, ce n'est là qu'une hypothèse.

Si la différence des armes des Beaujeu de Bourgogne et celles du maître du Temple sont flagrantes, l'erreur longtemps colportée par certains historiens ne peut s'expliquer seulement par un simple sentiment d'appropriation. Plusieurs auteurs anciens ont indiqué que le futur maître du Temple aurait été, en 1263, seigneur de Sevans⁴². Aucune localité ne correspondant à ce nom sous cette graphie, il est possible qu'un rapprochement ait été fait avec Seveux⁴³, qui fut à la fois un fief des Beaujeu comtois et le nom d'une de leur branche cadette.

⁴² Le Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France et des grands officiers de la Couronne*, Paris, 1730, t. vi, p. 86 indique « Guillaume de Beaujeu, seigneur de Sevans en 1263, grand maître de l'Ordre des Templiers en 1288. ». Ceci étant, la généalogie donnée par le père Anselme est incomplète.

⁴³ Seveux, département de Haute-Saône, arr. Vesoul, cant. Scey-sur-Saône.

Ces Seveux⁴⁴ portèrent des armes différentes. Ils commencèrent par supprimer les billettes des armes de la branche aînée pour ne conserver que la croix. C'est ainsi que Hugues III, seigneur de Seveux scella le lundi après la fête de saint Luc, évangéliste, 1316 (donc 16 octobre) un acte de vente qu'il authentiqua par l'apposition de son sceau⁴⁵, rond, de 22 mm de diamètre, dont la légende porte : S.HUGVENI SIGNEVR DE SYVEV (fig. 8). Simultanément cependant, les membres de cette branche adoptèrent le burelé. L'un des nombreux exemples que l'on peut en donner est la dalle tumulaire de Marguerite, épouse de Hugues de Beaujeu de la branche de Seveux, décédée le jour de la Translation de saint Martin (12 novembre) 1299 et inhumée autrefois dans la chapelle du rosaire, du côté de l'Évangile, dans l'église de Beaujeu⁴⁶. Les armes au burelé de cette branche des Beaujeu étaient gravées⁴⁷ en haut et à dextre (fig. 9). On voit qu'elles n'avaient, non plus, aucune ressemblance avec le lion du maître du Temple.

Le cas des armes Beaujeu a, d'une manière générale, été bien mal traité. Y compris pour les sires de Beaujeu,

⁴⁴ Le deuxième volume de la trilogie précitée du docteur J. Bertin sur les Beaujeu comporte plusieurs planches d'illustrations où se voient ces armes au burelé.

⁴⁵ ADCO B 10494.

⁴⁶ On donne ici le dessin qu'en a tiré le docteur Bertin. Le croquis original qu'en avait pris Pierre Palliot, plus tard copié par Boudan, le dessinateur de Roger de Gaignières, a été donné dans : Jean-Bernard de Vaivre, « Dessins inédits de tombes médiévales bourguignonnes de la collection Gaignières », Paris (*Gazette des Beaux-Arts*, octobre novembre 1986), n°29.

⁴⁷ Cette Marguerite était fille de Guillaume de Seveux et d'Agnès de Faucogney. Ces Seveux étaient une branche cadette de la branche principale de la maison de Beaujeu. Marguerite était l'épouse de Hugues III de Beaujeu dit Rondet. S'agissant de sa tombe, une minute du notaire Carret, de Beaujeu, du 17 mars 1770, précisait : « *Dans la chapelle du rosaire de l'église de Beaujeu, où les seigneurs de Beaujeu se font inhumer, est une tombe de la longueur de six pieds, sur trois de largeur, sur laquelle est gravée une figure féminine, au-dessus de la tête de laquelle, à dextre, est un écusson portant cinq burelles de champ de gueules, et, à senestre, une autre écusson portant une croix aussi en champ de gueules. Et autour de ladite tombe est écrit : En l'an de l'Incarnation de Nostre Seigneur, 1299, le jour de la translation Saint Martin, trespassa dame Marguerite de Seveux, qui cy repose, priez pour son âme. Ainsi soit-il* » (Bertin, t. II, p. 20-21).

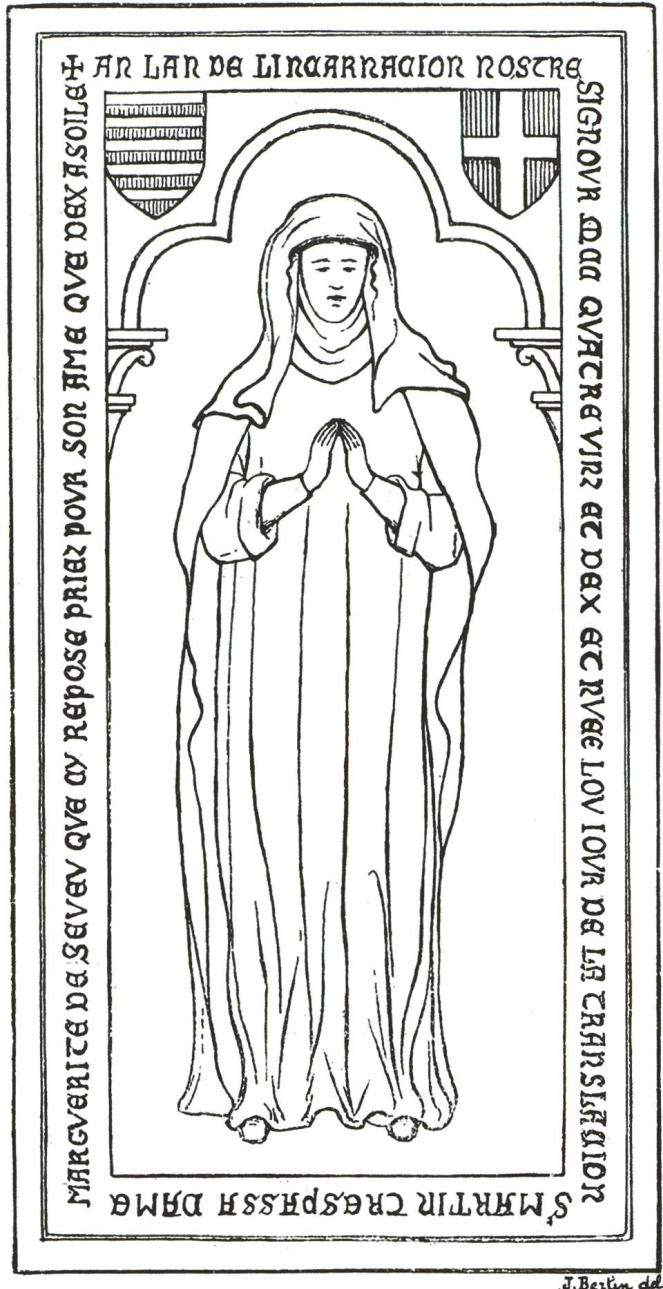


Fig. 9 – Dessin de la dalle tumulaire de Marguerite de Seveux, autrefois dans l'église de Beaujeu (Bertin del.).

du Forez et d'Auvergne. Ainsi, les éditeurs, à la fin du XIX^e siècle, de l'ouvrage que le chanoine de Montbrison Jean-Marie de La Mure écrivit à partir de 1675 en travaillant sur les sources manuscrites anciennes qui subsistaient alors, ont ainsi contribué à obscurcir le cas en lançant sur de fausses pistes des générations d'auteurs français ou étrangers. L'important travail du chanoine de Montbrison qui était tombé dans l'oubli, fut en effet réédité sous l'impulsion de Chantelauze à partir de 1860. Le troisième volume, qui contient les

preuves, parut en 1868⁴⁸. C'est dans celui-ci que l'éditeur a introduit, dans une seconde partie paginée différemment⁴⁹, le texte de la « Lettre de M. le comte de Persigny, ministre de l'Intérieur, à l'éditeur de l'*histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* », qui expose que si les armes des Beaujeu⁵⁰ portent un lambel, c'est parce qu'ils reprirent les armes de Flandres, à cause de l'alliance « *d'un des sires de Beaujeu, à la fin du XII^e siècle, avec une princesse de la maison de Flandres* ». Par flatterie, l'éditeur, Chantelauze laissa accréder cette fable que l'auteur appuyait en prétenant que le cri des Beaujeu était « *Flandres* », ce qui est faux, les Beaujeu criant « *Beaujeu, Notre-Dame* ». La théorie de Persigny avait pu passer un temps pour valide, dans la mesure où les premiers sceaux Beaujeu longtemps connus montraient un lion au lambel. Or, la découverte du sceau d'Humbert V de Beaujeu, fils de Sibylle de Hainaut, appendu à une charte⁵¹ de 1217, montra que le lion qu'il arbore au I du parti de son écu ne porte pas de lambel (fig. 10). Bien plus, le contre sceau de Sibylle de Hainaut, qui exerça la régence pendant quelque temps et porta jusqu'à la fin de sa vie le titre de dame de Beaujeu montre un écu au lion sans la moindre trace de lambel (fig. 11). Les anciennes armes des Beaujeu étaient donc au lion, sans lambel. Ce n'est qu'à partir de Guichard V, en 1250, que l'on constate la présence d'un lambel qui n'avait jamais été arboré auparavant. Il n'est pas inutile de remarquer que ce même Guichard V, qui n'avait pas eu d'enfants, léguera, avant sa mort survenue le 29 mai 1265, le Beaujolais à Isabelle,

⁴⁸ *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez en forme d'annales sur preuves authentiques...par Jean-Marie de La Mure, prêtre, docteur en théologie, conseiller, aumônier du Roi, sacristain et chanoine de l'église royale de Montbrison, publiée pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Montbrison, portant la date de 1675, Montbrison (Lafond) & Lyon (Brun), 1860-1868. Le t. IV, paru plus tard, exactement avec le même titre, Montbrison (Faure) & Lyon (Brun), 1897, est constitué essentiellement de la Table générale des matières, des noms de personnes et des noms de lieux dressée par le comte Léon de Poncins et précédée d'une préface par André Steyert.* Cette dernière raconte les péripéties de l'édition et donne notamment une bonne explication de la genèse des erreurs de certaines annotations concernant les sceaux des Beaujeu. Le t. III de cet ouvrage comporte une généalogie, due à Marie-Claude Guigue, pour la maison de Beaujeu (-Forez) et la branche des Montpensier qui n'est pas complète, plusieurs de ses membres, comme le maître du Temple, n'y apparaissant pas.

⁴⁹ Pages 31 à 45.

⁵⁰ Il s'agit là des sires de Beaujeu. Beaujeu, Rhône, arr. Villefranche-sur-Saône, cant. Belleville.

⁵¹ Archives départementales du Rhône, 17 G 649. Reproduite dans Mathieu Meras, *Le Beaujolais au Moyen Âge*, Villefranche-en-Beaujolais (éditions du Cuvier), 1956, pl. face à la p. 44.



Fig. 10 – Sceau de Humbert V de Beaujeu en 1217 (cl. JBV).



Fig. 11 – Contre-sceau de Sibylle de Hainaut, dame de Beaujeu (Steyert del.).

sa sœur, femme de Renaud de Forez. Guichard V de Beaujeu avait vraisemblablement, en brisant ses armes, voulu signifier qu'il descendait des premiers comtes de Lyon et de Forez⁵².

⁵² C'est une hypothèse, vraisemblable, émise par André Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais*, t. II, Moyen Âge, Lyon (Bernout et Cumin), 1897, p. 381*. Le même auteur dans son *Armorial général du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, 1^{re} édition, Lyon (Brun), 1860, et 2^e édition, Paris (Éditions du Palais royal), 1974, avait résumé ce point, p. 9, en soulignant que les anciens seigneurs de Beaujeu passent pour avoir été une branche des premiers comtes du Lyonnais. Il indiquait que « *on a cru que les sires de Beaujeu tenaient leurs armoiries d'une alliance avec la maison de Flandres, cela est inexact, puisque Sibylle, d'où venait cette alliance, ne portait pas les armes de Flandres, mais celles de Hainaut (sceaux de sa sœur Yolande, 1212) ; mais comme il était*

Les témoignages des membres de la maison de Beaujeu portant le lion au lambel sont nombreux après 1250 : sceaux de Guichard V⁵³, de Louis de Beaujeu en 1277⁵⁴ et 1283⁵⁵ (fig. 12). À cette dernière date, Louis, sire de Beaujeu appendit ainsi son sceau à un hommage au duc de Bourgogne par Guillaume de Lisseu, où ce dernier priait « *noble homme, nostre cher ami Loys, sire de Beaujeu* » d'apposer son sceau. Ce sceau, rond armorial de 26 mm, porte un écu au lion chargé d'un lambel, figure également très nette sur le contre-sceau qui présente le même lion au lambel dans un écu, la légende ne laissant aucune place au doute : + CONTRA. S'. LODVICI DNI DE BELLOIODO (fig. 13). Guichard VI⁵⁶ en 1301 (fig. 14), 1306, 1308, 1317⁵⁷, Édouard I^{er} de Beaujeu en 1338⁵⁸ (fig. 15), Antoine de Beaujeu en 1370⁵⁹, Édouard II de Beaujeu en 1392⁶⁰. Les émaux sont connus par diverses sources, essentiellement des armoriaux manuscrits⁶¹, comme *l'Armorial du*

de tradition que la maison de Beaujeu était issue d'un cadet des anciens comtes de Lyonnais, pour rappeler cette origine, cette famille prit avec brisure les armes qu'avaient portées ces comtes ou qu'on leur attribuait ».

⁵³ Archives du Rhône, Chapitre Saint-Jean, 10 G 3295 n°7, 1254.

⁵⁴ Auguste Coulon, *Inventaire des sceaux de la Bourgogne*, Paris (Leroux), 1912, p. 39, n° 197 et pl. XVIII, Sceau rond de 55 mm. sur double queue de parchemin appendu à un aveu de fief de 1277. Un autre exemplaire, conservé aux Archives nationales, J 248 n°2, Douet d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. I, p. 474 n°1357 est de plus petites dimensions, 26 mm., avec un contre-sceau comportant un écu aux mêmes armes que celui de la face est d'août 1283.

⁵⁵ Steyert, *Histoire de Lyon*, t. II, p. 381*, fig. 5.

⁵⁶ Archives départementales de Savoie, SA 64.7, Quittance, en date du 31 mars 1301 (ns), délivrée par Guichard VI de Beaujeu en faveur d'Amédée II comte de Genève, du paiement de la moitié de la dot de Jeanne, femme de Guichard VI et fille d'Amédée II.

⁵⁷ Archives nationales, J 204, 2 et 270,7, Douet d'Arcq, *Collection de sceaux*, n°1345 (sceau armorial) et 1346 (sceau équestre) ; Archives du Rhône, Chapitre Saint-Jean 10 G 1850, n°4 ; Coulon, *Inventaire des sceaux de la Bourgogne*, Paris (Leroux), 1912, n°198. Ce denier exemplaire du sceau de Guichard, est appendu à une reconnaissance de fief de décembre 1306,.

⁵⁸ Coulon, *op. cit.*, n°199.

⁵⁹ Paris, BnF, ms. fr. 26 727, p. 15 ; Meras, *op.cit.*, pl. face à la p. 116.

⁶⁰ Paris, Archives nationales, J 288, n°4 ; Douet d'Arcq, *op. cit.*, n°1344 ; Meras, *ibid.*

⁶¹ On renvoie à un texte déjà ancien, souvent ignoré par ceux qui en ont repris les données : Jean-Bernard de Vaivre, « Orientations pour l'étude et l'utilisation des armoriaux du Moyen Âge », *Cahiers d'héraldique* I, Paris (Institut de recherche et d'histoire des textes, CNRS), sd., p. I-XXXIV, qui précédait des *Tables héraldiques de quelques armoriaux du Moyen Âge*, dues à notre regretté ami Léon Jéquier avec qui ce document avait été élaboré.



Fig. 12 – Sceau de Louis de Beaujeu en 1283 (cl. JBV).



Fig. 13 – Contre-sceau de Louis I de Beaujeu en 1283 (cl. JBV).



Fig. 14 – Sceau de Guichard VI en 1301 (cl. Sigilla).



Fig. 15 – Sceau d'Edouard I de Beaujeu en 1338 (cl. JBV).

héaut Navarre⁶² et les peintures de la Diana à Montbrison.

Au delà des frontières de la France, la théorie qu'avait notamment avancée le duc de Persigny au XIX^e siècle a été reprise par un Allemand, Kurt Mayer-Sambraus, qui a publié une démonstration dans le même sens que celle de Persigny dans les *Archives héraudiques suisses* en 1934, sous le titre *Vlandern-Beaujeu*⁶³. Ainsi que l'a justement noté Jean Tricou dans son remarquable armorial lyonnais, « comme Mayer-Sambraus a, volontairement ou non, ignoré l'argumentation de Steyert, on ne peut faire grand cas de ses suppositions. C'est ainsi qu'il continue à affirmer que le lion de Beaujeu est celui de Flandres et à voir dans le sceau de 1217, autour duquel gravite le débat, un parti Flandres-Beaujeu. D'après lui, cet écu gironné, que Steyert attribue à Sibylle de Hainaut et que les auteurs appellent Flandres ancien ne serait autre que celui primitif des Beaujeu. Mais

⁶² L'original de cet armorial, autrefois conservé à la cathédrale de Bayeux, est perdu. Son auteur était Martin Carbonnel, roi des hérauts de Charles de Navarre, dit le Mauvais. Il aurait été rédigé durant le troisième quart du XIV^e siècle. Il en existe de nombreuses copies anciennes, beaucoup d'ailleurs partielles, le meilleur exemplaire semblant celui de la BnF, ms. fr. 14356. Une édition (médiocre) a été donnée par Louis Douet d'Arcq, *Armorial de France de la fin du XIV^e siècle, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale*, Paris (Dumoulin), 1859. Il s'agit d'un tiré-à-part de plusieurs livraisons du *Cabinet historique* des années 1459 et 1460. Paul Adam-Even a publié, en 1947, les parties inédites. S'agissant des Beaujeu, deux entrées ont été données dans l'édition Douet d'Arcq : « M. Guillaume de Beaujé, d'or à un lion noir rampant à un lambel de gueules besanté d'or » et « M. Guichart de Beaujé, semblablement à un lambel bougonné d'or et de gueules ».

⁶³ Kurt Mayer-Sambraus, « Vlandern-Beaujeu », *Archives héraudiques suisses*, t. 48 (1934), p. 149–153.

c'est précisément contre cette hypothèse, mise en avant par Persigny et M.-C. Guigue que s'était élevé Steyert. Les plus anciens documents héraudiques connus aux armes des Beaujeu portent un lion et non ce gironné qu'on ne trouve qu'en 1217 dans le parti maternel des armes du sceau d'Humbert V, fils de Sibylle de Hainaut »⁶⁴. Ajoutons que l'argumentation de Mayer-Sambraus est spécieuse⁶⁵, passant sous silence les éléments défavorables à sa thèse.

Guichard de Beaujeu qui avait épousé Sibylle de Hainaut avait eu quatre fils et quatre filles. L'aîné fut Humbert V, connétable de France, qui continua la lignée. Le deuxième, prénommé aussi Guichard et qui épousa Catherine dauphine d'Auvergne, fille du comte de Clermont et de Montferrand, avait eu en partage la terre de Montpensier et fut la tige de cette branche. Ses enfants brisèrent, comme lui, les armes des



Fig. 16 – Sceau de Humbert de Beaujeu, seigneur de Montpensier, connétable de France en 1271 (cl. JBV).

⁶⁴ Jean Tricou, *Armorial et répertoire lyonnais*, t. II, Paris (Gaston Saffroy), 1967, p. 113–115.

⁶⁵ Le seul argument qu'aurait pu faire valoir Mayer-Sambraus en faveur de sa théorie, mais qu'il a ignoré, est une entrée de l'*Armorial d'Urfé*. Le ms fr. 32 753 de la BnF comporte la mention suivante, p. 57 : « Le sire de Biauvy d'or a lion de sable et crie Flandres ». Cette indication est cependant sujette à caution, car, outre l'orthographe du patronyme, le personnage cité ne figure ni parmi les Forezians, ni avec les Auvergnats, comme cela aurait du être le cas pour un Beaujeu, mais au milieu des Bourguignons. De plus, il ne porte ni le lambel comme les Beaujeu de la branche aînée, ni le champ billeté des cadets Montpensier. Dans les études préparatoires à l'édition entreprise il y a plus de cinquante ans de cet important armorial qui a subi beaucoup d'interpolations, avait été notée la mention par Chifflet, d'une variante d'après un ms de la Collection Bourgogne de la BnF : « Le sr de Beuyeu d'or au lion noir au lambel de gueules ».

Beaujeu en chargeant le champ de billettes de sable, du même émail que le principal meuble, le lion⁶⁶. C'est ainsi que Humbert de Beaujeu, connétable de France, porte ces armes sur son sceau en 1271 et en 1281⁶⁷ (fig. 16). Les émaux⁶⁸ sont donnés par l'armorial Wijnbergen⁶⁹, le Fitzwilliam roll⁷⁰ et l'armorial Le Breton⁷¹. Ce dernier comporte pour le nom *Mesire Imbert de Baiejuu un écu d'or semé de billettes de sable, au lion du même*. Son frère cadet Louis, chevalier, seigneur de Montferrand⁷², brisait les armes d'or au lion de sable billeté en le chargeant d'un lambel de 4 pendants de gueules⁷³, comme cela apparaît au folio 2 de l'armorial Wijnbergen où son écu est peint aux côtés de son frère précité (fig. 17). L'armorial dit du héraut Vermandois qui donne une liste de chevaliers vivant à la fin du XIII^e siècle, mais blasonné cent ans plus tard,



Fig. 17 – Les écus de Humbert et Louis de Beaujeu dans l'armorial Wijnbergen (cl. L. Jéquier).

indique que *Loys de Biajuu porte d'or a j lion de sable semé de billetes de sable*⁷⁴. Heret ou Herric de Beaujeu, frère de Humbert, connétable de France, de Louis, seigneur de Montferrand – et donc de Guillaume, maître de l'Ordre du Temple – était seigneur d'Herment. À un acte de mars 1265, don de cens et rentes au vicomte de La Roche, il appendit son sceau, aujourd'hui brisé, qui mesurait 55 mm de diamètre, était de type armorial, le grand écu portant un lion sur



Fig. 18 – Sceau de Heret de Beaujeu en 1265 (Steyert del.).

⁶⁶ Ce qui constitue d'ailleurs un argument de plus en faveur d'armes primitives des Beaujeu d'or au lion de sable, sans lambel, à l'image des armes des premiers comtes de Lyon.

⁶⁷ Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 194 ; Coulon, *op. cit.*, n° 28.

⁶⁸ Les cadets, chez les Beaujeu-Montpensier, brisèrent et surbrisèrent en ajoutant par exemple une bordure, parfois endentée comme ce fut le cas pour Heret.

⁶⁹ Paul Adam-Even et Léon Jéquier, *Un armorial français du XIII^e siècle, l'Armorial Wijnbergen*, Lausanne (Imprimeries réunies), 1984, p. 20, n° 35.

⁷⁰ Fitzwilliam roll, n° 436. Il en existe plusieurs versions, les plus anciennes à Londres, au College of arms.

⁷¹ Emmanuel de Boos, *L'armorial Le Breton*, Paris (Somogy), p. 77 et 138. Cet important manuscrit avait été acquis par François Chandon de Briailles et figurait dans sa bibliothèque du domaine de La Cordelière, près de Chaource, puis à Paris. Il en avait confié une série complète de photographies à Jacques Meurgey de Tupigny et nous avions projeté en 1966 de l'éditer ensemble, avec les reproductions en noir et blanc, grâce aux fiches cartonnées décrivant très précisément les emplacements de chaque écu, leurs couleurs, et avec une notice prosopographique sur chacun des personnages dont les armes étaient figurées. Une copie microfilmée avait été confiée par nos soins à Michel Fleury, alors directeur d'études à la IV^e section de l'École des Hautes études à la Sorbonne, car le manuscrit était devenu inaccessible. Il a, des décennies plus tard, pu être préempté par l'État, lors de sa vente, grâce à l'intervention faite auprès de Guillaume Cerutti, inspecteur général des Finances, lorsqu'il était directeur de cabinet du Ministre de la Culture.

⁷² Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 1351.

⁷³ *Armorial Wijnbergen*, n° 36.

⁷⁴ Paris, BnF, ms. fr. 2249, vol. 62r°.

champ billeté, à la bordure indentée⁷⁵ (fig. 18).

Si l'on revient au cas du sceau du maître du Temple Guillaume de Beaujeu, au revers du grand sceau du Temple (fig. 19), son examen permet de constater que sur l'écu de ce signet, peut-être empreinte d'un anneau sigillaire, l'écu de forme triangulaire ne porte pas seulement un lion, mais, en l'examinant en lumière rasante, on distingue d'abord une billette derrière la tête du lion, puis une autre près de la bordure dextre de l'écu et une troisième un peu au-dessus de la patte antérieure droite du lion (fig. 20). C'est dire que le graveur a voulu représenter le lion sur un champ de billettes. Steyert a écrit que « une charte importante, découverte et publiée par Guigue, a établi que ce personnage (le maître du Temple) appartenait à la branche d'Auvergne et, ainsi averti, on distingue des traces de billettes sur son sceau »⁷⁶. D'ailleurs le père Anselme ne s'y était pas trompé, plaçant le maître du Temple parmi les membres de la branche de Montpensier, comme frère d'Humbert, connétable de France, lequel accompagna par deux fois Louis IX, d'abord dans son premier voyage outre-mer, puis au siège de Tunis.

Si la question de son origine se posa un jour à certains historiens, l'examen des sceaux a rendu le maître du Temple aux Beaujeu d'Auvergne, sans liens avec leurs homonymes de la Comté de Bourgogne.



Fig. 19 – Sceau de l'Ordre du Temple en 1283 (cl. A.N.).

⁷⁵ Archives nationales, M 264, Douet d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 1350.

⁷⁶ Steyert, *Histoire de Lyon*, t. II, p. 381*.



Fig. 20 – Moulage du sceau personnel de Guillaume de Beaujeu, maître du Temple en 1286 (cl. A.N.).

Über das Siegel von Guillaume de Beaujeu, Meister des Tempels

Als angekündigte und erwartete Ergänzung zu einer Mitteilung des Autors, die durch eine voreilige Veröffentlichung unbeabsichtigerweise publik wurde (1963), vergleicht die vorliegende Studie die Wappensiegel von zwei der zahlreichen Beaujeu-Familien, die im Mittelalter in Frankreich verzeichnet waren. Die der Grafschaft Burgund (Franche Comté) und die aus dem Forez und der Auvergne, denen die Herkunft des Templermeisters Guillaume de Beaujeu ohne entscheidende Argumente abwechselnd zugeschrieben wurde. Er wurde 1273 gewählt und 1291 bei der Belagerung von Akkon getötet, welche das Ende der Kreuzfahrer im Heiligen Land bedeutete.

In den Siegeln der Beaujeu aus dem Forez und der Auvergne erscheint, mit verschiedenen Varianten und oft mit einem Turnierkragen, ein steigender Löwe auf einem mit Schindeln besäten Feld. Nur wenige Meister militärischer Orden benutzten im 13. Jahrhundert Siegel mit ihrem persönlichen Wappen. Die von Guillaume de Beaujeu sind jedoch bekannt.

Er benutzte ein privates Gegensiegel auf der Rückseite des großen Tempelsiegels auf einem einzigartigen erhaltenen Dokument, einer Urkunde von 1286, die von direktem Interesse für die Geschichte des Heiligen Landes ist. Der Löwe auf einem mit Schindeln besäten Feld ist darin prominent vertreten. Nun, in den Wappen der Beaujeu aus der Franche Comté, mit der manche Leute Guillaume schon lange in Verbindung bringen wollen, findet sich jedoch kein Löwe. Letztere trugen ein durchgehendes Kreuz, bewinkelt mit Schindeln in unterschiedlicher Anzahl. Da der Fall bezüglich des Wappens der Beaujeu im Allgemeinen falsch behandelt wurde, läuft die hier gebührend begründete Schlussfolgerung darauf hinaus Guillaume de Beaujeu, den Meister des Tempels, der Familie aus der Auvergne zuzuschreiben.

(Gaëtan Cassina, Übers. Rolf Kälin)

